Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601824-20251202-4_TARIFS_2026-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	8	Absents excusés :	6
Votants :	14	Pouvoirs :	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Frédéric LE NY, Sylvie PENFORNIS, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Marie ROLLAND, Patrick PENFORNIS a donné pouvoir à Sylvie PENFORNIS, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY, Sylvie JAMET a donné pouvoir à Caroline NENEZ, Julie TARDIOLI a donné pouvoir à Dominique LE NINIVEN, Sophie ARENS a donné pouvoir à Denis LE GUENIC.

Marie ROLLAND a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2025 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2025-06-04 : TARIFS 2026

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs communaux pour l'année 2026. Il est proposé de maintenir les tarifs 2025, à l'exception des tarifs du cimetière pour lesquels une augmentation d'environ 15% est proposée. Monsieur le maire indique en effet que suite à la consultation d'une entreprise de pompes funèbres, la reprise d'une concession est estimée à minimum 500 € (creusement, évacuation du monument, mise en reliquaire et à l'ossuaire, etc.)

- **ENSEMBLE MULTIFONCTIONNEL**

Locataires / Prestations	Associations communales		Associations extérieures	Commerçants et particuliers		Ecoles primaires de PRIZIAC
	Manifestation non payante	Manifestation payante		Locaux	Extérieurs	
Hall + bar + grande salle + scène *(montant par jour)*	1 gratuité à l'année 75,00 €	120,00 €	240,00 €	120,00 €	240,00 €	Deux manifestations gratuites par école/an. Gratuité pour les activités non ouvertes au public : goûter, répétition, rassemblement de fin d'année,
Cuisine + location de vaisselle *(montant par jour, durée identique)*	1 gratuité à l'année 75,00 €	100,00 €	145,00 €	100,00 €	145,00 €	
Jours suppl.		- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601824-20251202-4_TARIFS_2026-DE

3ème jour & jours suivants		- 20 %	- 20 %	- 20 %	- 20 %	etc. Sous réserve de disponibilité de la salle.
Sonorisation *(forfait par location)*	1 gratuité à l'année 60,00 €	60,00 €	85,00 €	60,00 €	85,00 €	
Mange-debout *(forfait par location)*	5 € par mange-debout					
Caution salle	300,00€		600,00€	300,00€	600,00€	
Caution ménage	300,00€					
Café d'enterrements : 50,00 € Forfait ménage : 200.00€						

Casse ou perte de vaisselle :
Remplacement à l'identique ou facturation par pièce selon un barème préétabli, avec un minimum de 15 € (seuil de recouvrement)

- **ANCIENNE SALLE COMMUNALE**

	Particuliers et commerçants priziacois	**Associations priziacoises**	**Particuliers, commerçants et associations extérieurs**
Petite salle de réunion	35,00€	Gratuit	65,00 €
Grande salle sans cuisine	55,00 €	55,00 €	165,00 €
Grande Salle avec cuisine	100,00 €	100,00 €	275,00 €
Caution salle	250,00 €		
Caution ménage	150,00 €		
Mise à disposition d'un local pour pique-nique (en cas d'intempéries) : 20,00 €			
Café d'enterrements : 50,00 €			
Forfait ménage : 150,00 €			

1 gratuité à l'année pour les associations communales

Casse ou perte vaisselle :
Remplacement à l'identique ou facturation par pièce selon un barème préétabli, avec un minimum de 15 € (seuil de recouvrement)

- **CIMETIERE**

Concession 15 ans	83,00 €
Concession 30 ans	146,00 €
Concession 50 ans	199,00 €
Caveau communal 3 premiers mois	14,00 € /mois

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601824-20251202-4_TARIFS_2026-DE

Caveau communal au-delà de 3 mois	21,00 € /mois
Concession au columbarium 15 ans	334,00 €
Concession au columbarium 30 ans	667,00 €
Concession – cavurnes 15 ans	74,00 €
Concession – cavurnes 30 ans	127,00 €
Inscription sur le lutrin	40,00 €
Dispersion des cendres jardin du souvenir	gratuite
Taxe d'inhumation	non

Le tarif d'un emplacement double est égal au double d'un emplacement simple.

- **BIBLIOTHEQUE**

Adhésion annuelle : gratuite

Livre non rendu ou abimé : 20,00 €

- **PHOTOCOPIES**

Photocopie noir et blanc – la photocopie ..... 0,30 €

Photocopie couleur – la photocopie ..... 2,00 €

Gratuité des impressions pour les associations communales, les associations doivent fournir leur papier.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les tarifs communaux pour l'année 2026 tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

M. le Maire,
M. Dominique LE NINIVEN

